gence dans l'histoire. Dans quelle mesure le fortuit peut-il s'insérer dans un dessein providentiel?

Le hasard, répond la conférencière, peut être providentiel. Chez Salluste, pour qui l'anecdote revêt tant d'importance, causalité et *fortuna* se mêlent. P Salluste et Tite-Live présentent des points communs, mais sur le plan moral Tite-Live est plus optimiste.

M. R. Bloch a beaucoup apprécié la justesse et la profondeur de cette belle analyse. Il note qu'à Rome le destin est le maître ; que, d'autre part, psychologie individuelle et psychologie collective restent indissociables.

Intervient ici M. P. Jal : il y a aussi des cas où Tite-Live fait jouer nettement les causes matérielles. Par exemple, Pydna.

Le R. P. M. Testard demande ce que pensait Tite-Live des causes infimes : y voyait-il une absurdité? Ou bien le plus petit événement lui semblait-il pouvoir servir de prétexte au destin?

Pour M. A. Michel, il y a dans la causalité des degrés multiples et les petits faits rentrent dans le cadre d'une interprétation générale. Mais Tite-Live sait que la psychologie aussi existe. Peut-on parler, dans son cas, de matérialisme historique?

III.

SÉANCE DU SAMEDI 14 MARS 1987

Président : M. P. Flobert.

A l'ouverture de cette réunion, l'Administrateur, M. P. Grimal, signale la présence dans l'auditoire de notre collègue romain, le professeur P. Siniscalco. Il commente ensuite le programme retenu pour la traditionnelle « sortie » du mois de juin, qui conduira les excursionnistes au château de Chantilly.

Le Président de séance appelle alors le premier des deux conférenciers.

Communications à l'ordre du jour.

I. — Mme Cl. Auvray-Assayas, *La conclusion de l'*Hercule furieux *de Sénèque : traditions grecques et clémence stoïcienne* (texte publié dans ce volume, p. 158-166).

M. P. Flobert félicite l'auteur de cette communication limpide et vigoureuse d'avoir si bien montré comment Sénèque a fait sienne la tradition grecque en y incorporant le thème de la clémence, bien à lui, et aussi la notion fondamentale à Rome de la *patria potestas*.

Pour M. J.-M. André, dans *Hercule furieux*, l'apport de la Grèce se situe plutôt au plan de l'exigence morale, du *nomos*, et l'apport de Rome plutôt au plan de la *lex*, ou de la formulation juridique du débat.

M. A. Michel estime que, dans cette pièce, le problème, ainsi que Mlle Auvray l'a bien vu, n'est pas tant celui de la justice et de la faute, tel qu'il est conçu dans les paradoxes stoïciens, que celui de la clémence, de la générosité, de l'amour, de la *caritas*, par laquelle se dénouent les paradoxes.

Hercule furieux est une tragédie de la conscience, de la culpabilité vécue par un coupable qui se demande s'il est coupable, et toute la question est donc celle du pardon, mais avant tout du pardon qu'on s'accorde à soi-même. La réponse apportée par Sénèque est-elle la même dans la tragédie d'*Œdipe*?

Mme S. Franchet d'Espèrey rapproche de ces observations un passage de la *Thébaïde* de Stace, qui éclaire assez bien le développement de la notion de *clementia* en *humanitas*, toute idée de faute se trouvant alors évacuée d'un tel concept.

Enfin le R. P. M. Testard demande à la conférencière si elle a pu observer dans le personnage d'Hercule un progrès, une évolution psychologique et morale, en dépit du reproche de « statisme » généralement retenu contre les personnages du dramaturge. Cette évolution existe, selon Mlle Auvray, mais principalement de la tragédie d'*Hercule furieux* à celle d'*Hercule sur l'Œta*.

II. — M. J.-P. Thuillier, *Le programme hippique des jeux romains : une curieuse absence* (texte publié dans ce volume, p. 53-73).

Le Président remercie M. Thuillier de lui avoir fourni, sous une forme attrayante, tous les éléments d'un dossier qui n'apparaîtra plus désormais comme insoluble. Dans le sens de la thèse proposée, il fait valoir le poids de la tradition : les Indo-Européens combattaient sur des chars, et l'on sait qu'à l'usage du char s'attachait l'idée d'une certaine noblesse ; mais on sait d'autre part, grâce à des peintures, que les Minoens pratiquaient les courses montées. On aperçoit là, peut-être, une antinomie entre l'héritage indo-européen et l'héritage méditerranéen, et l'influence d'une telle opposition se serait perpétuée à Rome.

M. J. Beaujeu rappelle que, si l'on tenta bien d'introduire à Rome des jeux gymniques à la grecque, malgré la répugnance de la vieille mentalité nationale, il n'y eut jamais de courses montées. Ce qui atteste la réalité d'un « blocage » sur ce point, dont la raison doit être celle qu'a dite le conférencier.

M. P.-M. Martin invoque toutefois le témoignage de Denys d'Halicarnasse : cet historien pourrait nous inciter à admettre que des courses montées eurent bien lieu à Rome, mais d'une façon sporadique.

M. R. Martin raisonne, pour lui, à partir du texte illustre de Tite-Live (VII, 2) consacré aux origines du théâtre à Rome : à l'apport étrusque (musique, danse, gestuelle) s'ajouta, dans un deuxième temps, l'apport de la Grèce qui fournit des intrigues pour des pièces régulières. Dans le cas des courses de chevaux, il n'en est que plus frappant d'observer que la tradition étrusque ne fut pas contaminée.

M. P. Grimal trouverait volontiers l'explication du fait dans la signification religieuse des courses de chevaux (il aurait fallu s'attacher davantage à préciser cette signification). Leur valeur consacrée dut exercer une influence fortement conservatrice, empêchant l'introduction ultérieure d'une « nouveauté » comme celle des courses montées.